



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 16 avril 2024, à 19 h 01, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de M. Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Jonathan Tabarah

Absences :

Karl Ferraro
Marjolaine Mercier

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-240416-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Reine Bombo-Allara, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-240416-1.2

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DU CONSEIL (SD-2024-1064)

Il est proposé de désigner M. Alvaro Cueto, président du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Alvaro Cueto prend place dans le siège de la présidence du conseil.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 19 h 10.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 19 h 12.

CO-240416-1.3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Affine Lwalalika, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point CO-240416-2.27 intitulé *Désignation de membres du conseil d'administration de Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-1.4

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Geneviève Héon quitte son siège.

CO-240416-1.5

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 MARS 2024 À 19 H

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2024 à 19 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-1.6

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 21 MARS 2024 À 16 H 05 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 mars 2024 à 16 h 05, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-240416-2.1**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE ET VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL JEUNESSE (SD-2024-1073)**

Il est proposé de désigner Mme Nathalie Delisle membre du Conseil jeunesse et vice-présidente de ce comité en remplacement de Mme Rolande Balma.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.2**DÉSIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS (SD-2024-1071)**

Il est proposé de désigner, comme membres de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens, les élus énumérés ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseillère municipale:

- 1° Mme Lysa Bélaïcha en remplacement de M. Karl Ferraro;
- 2° Mme Reine Bombo-Allara en remplacement de M. Alvaro Cueto.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.3**DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENTE ET D'UNE VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS (SD-2024-1072)**

Il est proposé de désigner les personnes suivantes à titre de présidente et vice-présidente de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens, jusqu'au terme de leur mandat à titre de conseillère municipale:

- 1° Mme Nathalie Delisle, présidente, en remplacement de M. Karl Ferraro;
- 2° Mme Reine Bombo-Allara, vice-présidente, en remplacement de Mme Nathalie Delisle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.4**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (SD-2024-1070)**

Il est proposé de désigner, comme membre de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines, Mme Affine Lwalalika en remplacement de Mme Rolande Balma, jusqu'au terme de son mandat comme conseillère municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.5**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SD-2024-1075)**

Il est proposé de désigner Mme Reine Bombo-Allara membre de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en remplacement de M. Alvaro Cueto jusqu'au terme de son mandat comme conseillère municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.6**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE (SD-2024-0763)**

Il est proposé de désigner les personnes suivantes, membres du Comité de toponymie pour une période de deux ans :

- 1° M. Michel Pratt, représentant de la Société historique et culturelle du Marigot;
- 2° Mme Hélène Léveillée, représentante de la Société d'histoire de Longueuil, en remplacement de M. Serge Ménard;
- 3° M. Marcel Fournier, résident de Longueuil;
- 4° M. Normand Simard, résident de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.7**MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DU LOISIR ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SD-2024-0869)**

Il est proposé :

- 1° de modifier la structure organisationnelle de la Direction de la culture, du loisir et du développement social comme suit :

1.1^o modifier le nom de la Direction de la culture, du loisir et du développement social pour celui de la Direction de la Culture, du sport et du développement des communautés;

1.2^o modifier le titre de directeur de la Culture, du loisir et du développement social pour celui de directeur de la Culture, du sport et du développement des communautés;

2^o approuver en conséquence l'organigramme de la Direction de la Culture, du sport et du développement des communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.8

APPROBATION DES RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES (SD-2024-0741)

Il est proposé d'approuver les Règlements de régie interne de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles, adoptés le 28 novembre 2023, jointes au sommaire décisionnel SD-2024-0741.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.9

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE (SD-2024-0564)

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2022 de la gestion de l'eau potable, conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

CO-240416-2.10

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES TENUE LE 6 JUILLET 2023 (SD-2024-0619)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenue le 6 juillet 2023.

CO-240416-2.11

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 28 FÉVRIER 2024 (SD-2024-0841)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 28 février 2024.

CO-240416-2.12**DÉPÔT DE CORRESPONDANCES REÇUES DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN (SD-2024-0858)**

Il est procédé au dépôt :

1° de la résolution 240213-11 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville concernant l'Aéroport métropolitain de Montréal ;

2° de la résolution 2024-03-077 de la municipalité de Val-Alain concernant la demande d'appui des autres municipalités au retrait de places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles.

CO-240416-2.13**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES AÎNÉS TENUES LES 26 SEPTEMBRE 2023, 1ER ET 28 NOVEMBRE 2023 (SD-2024-0923)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions du Conseil des aînés tenues les 26 septembre 2023, 1^{er} et 28 novembre 2023.

CO-240416-2.14**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS LOCALES (SD-2024-0904)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de commissions locales suivantes :

1° réunion de la Commission de la culture, des communications et du patrimoine tenue le 19 janvier 2024;

2° réunion de la Commission de la mobilité durable tenue le 9 février 2024.

CO-240416-2.15**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TOPONYMIE TENUE LE 9 FÉVRIER 2024 (SD-2024-0803)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de toponymie tenue le 9 février 2024.

CO-240416-2.16**RECOMMANDATION CT-240209-3.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN ODONYME (SD-2024-0803)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Reine Bombo-Allara :

1° de remplacer l'odonyme *rue Henri-Monjeau* par *rue Henri-Mongeau*, afin de rectifier l'erreur orthographique survenue lors de l'adoption de la résolution CO-210824-10.1;

2° d'officialiser le remplacement du toponyme à la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.17

RECOMMANDATION CT-240209-4.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT UNE DEMANDE POUR HONORER MME JOSETTE JACQUES (SD-2024-0803)

Il est proposé :

1° de renommer *parc Gentilly Est* par *parc Josette-Jacques*, situé dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil;

2° de remplacer le panneau de signalisation en place pour le *parc Josette-Jacques*;

3° d'officialiser le toponyme à la Commission de toponymie du Québec suivant un délai d'un an à la suite du décès, soit en septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.18

NUMÉRO NON UTILISÉ

CO-240416-2.19

RECOMMANDATION CT-240209-5.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT LE REFUS DE NOMMER L'ESPACE VERT AU COIN DES RUES FONTAINEBLEAU SUD ET NORD (SD-2024-0803)

Il est proposé de ne pas nommer l'espace vert au coin des rues Fontainebleau Sud et Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.20

DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LEMIRE À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 19 MARS 2024 CONCERNANT L'UTILISATION DE POUBELLES OU DE BACS ROULANTS PERSONNELS POUR LA COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS À LONGUEUIL

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller Jacques Lemire à la séance du conseil ordinaire du 19 mars 2024 concernant l'utilisation de poubelles ou de bacs roulants personnels pour la collecte de résidus verts à Longueuil.

CO-240416-2.21**PROPOSITION DU CONSEILLER JACQUES LEMIRE CONCERNANT L'UTILISATION DE POUBELLES OU DE BACS ROULANTS PERSONNELS POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS À LONGUEUIL**

CONSIDÉRANT que la collecte des résidus verts est une pratique essentielle pour la gestion des déchets dans notre ville;

CONSIDÉRANT que, contrairement à d'autres villes de l'agglomération, la Ville de Longueuil n'autorise pas actuellement l'utilisation de poubelles ou de bacs roulants personnels pour la collecte des résidus verts;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de poubelles ou de bacs roulants personnels est encouragée dans les autres villes de l'agglomération, en raison de leur réutilisation et de leur faible impact environnemental;

CONSIDÉRANT que le contrat GG-22-068 pour le traitement des résidus verts de l'agglomération de Longueuil par voie de compostage, octroyé le 22 septembre 2022, précise que : *les citoyens peuvent déposer les résidus verts dans des sacs en papier, des bacs ou de poubelles conventionnelles spécialement identifiées;*

Il est proposé par M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, que la Ville autorise l'utilisation de poubelles ou de bacs roulants personnels identifiés d'une capacité appropriée pour la collecte des résidus verts, inspirée des pratiques en vigueur dans les autres villes de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Geneviève Héon reprend son siège.

CO-240416-2.22**ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION ET POUR L'INCLUSION (PA-RDI) 2024-2026 (SD-2024-0888)**

Il est proposé d'adopter le plan d'action municipal contre le racisme et la discrimination et pour l'inclusion (PA-RDI) 2024-2026, comportant des initiatives réparties en 4 axes d'interventions, visant à doter la Ville d'une vision et d'une culture organisationnelle basées sur les valeurs liées au domaine de l'équité, la diversité et l'inclusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.23**AJOUT DE MANDATS AUX COMMISSIONS DU CONSEIL DE LA VILLE (SD-2024-0997)**

Il est proposé d'ajouter les mandats décrits aux documents joints au sommaire décisionnel SD-2024-0997 aux commissions du conseil de la ville suivantes :

1° Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

- 2° Commission de la culture, des communications et du patrimoine;
- 3° Commission du développement social et des relations avec les citoyens;
- 4° Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie;
- 5° Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.24

DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS 2023 DES COMMISSIONS DU CONSEIL DE LA VILLE (SD-2024-0702)

Il est procédé au dépôt des rapports annuels des commissions suivantes, pour l'année 2023 :

- 1° Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- 2° Commission de la culture, des communications et du patrimoine;
- 3° Commission du développement social et des relations avec les citoyens;
- 4° Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie;
- 5° Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines;
- 6° Commission de la mobilité durable.

CO-240416-2.25

DÉSIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ DURABLE (SD-2024-1076)

Il est proposé de désigner, comme membres de la Commission de la mobilité durable, les élues énumérées ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseillère municipale :

- 1° Mme Reine Bombo-Allara en remplacement de M. Alvaro Cueto;
- 2° Mme Affine Lwalalika en remplacement de M. Karl Ferraro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.26

DÉSIGNATION D'UNE VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ DURABLE (SD-2024-1076)

Il est proposé de désigner Mme Reine Bombo-Allara, à titre de vice-présidente de la Commission de la mobilité durable en remplacement de

M. Alvaro Cueto, jusqu'au terme de son mandat à titre de conseillère municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-2.27

DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT SAINT-HUBERT DE LONGUEUIL (DASH-L)

Il est proposé de désigner MM. Gilles Marcoux, Nicolas Tanguay et Marc Turgeon à titre de membres du conseil d'administration de Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L), pour un mandat d'une durée de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

CO-240416-3.1

JOURNÉE DE LA VISIBILITÉ LESBIENNE (SD-2024-0546)

Il est proposé de souligner la *Journée de la visibilité lesbienne*, célébrée le 26 avril, et d'affirmer la volonté de la Ville à favoriser la défense des droits des personnes lesbiennes ainsi que leur volonté d'être vues et entendues au sein de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-3.2

APPUI AU PROJET PRÉSENTÉ PAR LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL EDOUARD-MONTPETIT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (SD-2024-0839)

Il est proposé :

1° que la Ville appuie le projet du Collège d'enseignement général et professionnel Edouard-Montpetit pour la réfection de la piscine et des vestiaires afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*;

2° que la Ville s'engage à maintenir l'entente en vigueur et signée conjointement avec le Collège d'enseignement général et professionnel Edouard-Montpetit et le Centre de service solaire Marie-Victorin pour l'utilisation de l'aréna et l'utilisation du Centre sportif communautaire de Longueuil, afin que ces derniers soient accessibles à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-240416-4.1

ENTÉRINEMENT DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE DANS LE CADRE DU PROJET CIRCONFLEXE PRÊT-POUR-BOUGER (SD-2024-0883)

Il est proposé d'entériner la demande d'aide financière auprès de Loisir et Sport Montérégie dans le cadre du projet *Circonflexe Prêt-pour-bouger* pour la saison d'hiver 2024-2025, afin d'offrir à tous les citoyens une gratuité pour les prêts de patins à glace au parc de la Cité et au parc Michel-Chartrand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-4.2

OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS ET DE PERSONNEL TECHNIQUE À LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION (SD-2024-0004)

Il est proposé d'octroyer une gratuité de prêt d'équipements et de personnel technique, d'une valeur n'excédant pas 8 500 \$, à Le centre communautaire Le trait d'union pour la réalisation d'une fête familiale soulignant son 40^e anniversaire, qui aura lieu le samedi 31 août 2024, au parc Champvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-4.3

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DES REVENUS REPORTÉS FONDS DE PARCS APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 19 MARS 2024, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-0887)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation des revenus reportés fonds de parcs apparaissant sur la liste du 19 mars 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 144 900 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-4.4

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DE LA VILLE AFIN DE FINANCER CERTAINS PROJETS OU ENTENTES (SD-2024-0647)

Il est proposé d'affecter la somme de 1 280 656 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté de la Ville afin de financer les projets ou ententes, approuvés avant le 31 décembre 2023 et se poursuivant en 2024, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2024-0647.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-4.5**ORDRE À LA GREFFIÈRE DE VENDRE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE LES IMMEUBLES POUR LESQUELS LES TAXES FONCIÈRES, LES CHARGES ASSIMILÉES À LA TAXE FONCIÈRE, LES DROITS DE MUTATION EXIGIBLES EN 2022 ET ANTÉRIEUREMENT QUI N'AURONT PAS ÉTÉ PAYÉS, EN TOUT OU EN PARTIE ET AUTORISATION D'ENCHÉRIR LORS DE CETTE VENTE (SD-2024-0372)**

Il est proposé :

1° d'ordonner la greffière de vendre à l'enchère publique le 26 septembre 2024, les immeubles pour lesquels les taxes foncières, les charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles en 2022 et antérieurement qui n'auront pas été payés, en tout ou en partie selon la liste des immeubles indiqués au sommaire décisionnel SD-2024-0372;

2° d'autoriser le chef de Service et trésoriers adjoint - revenus et investissements ou le chef de Division revenus à enchérir et acquérir ces immeubles lors de cette vente, jusqu'au montant de l'évaluation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-4.6**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

1° de la conseillère Mme Marjolaine Mercier, datées des 9 février 2024 et 14 mars 2024;

2° de la conseillère Mme Susan Rasmussen et des conseillers MM Sylvain Joly et Eric Normandin, datées du 13 février 2024.

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-240416-6.1****ACCEPTATION D'UN DON D'OEUVRE D'ART DE MME DOMINIQUE PAUL ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DONATION (SD-2024-0411)**

Il est proposé :

1.1° d'accepter la donation d'une oeuvre d'art, faite à la Ville par l'artiste Dominique Paul;

1.2° d'approuver la convention de donation à intervenir avec cette dernière;

1.3° d'autoriser la directrice des finances à émettre un reçu officiel de *don admissible au crédit d'impôt pour don de bienfaisance*, au montant de

11 800 \$, pourvu que les conditions de délivrance exigées par les autorités fiscales soient respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-171 POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA RUE SABATINO ET SUR LA RUE DES PINS (SD-2024-0809)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-171 pour la réfection des infrastructures municipales sur la rue Sabatino et sur la rue des Pins, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation C.G.2 inc., pour un montant de 2 532 999,99 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-174 POUR LA RÉFECTION DES RUES CLAUDE ET COULONGE (SD-2024-0757)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-174 pour la réfection des rues Claude et Coulonge, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 2 294 641,11 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis et conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt CO-2023-1223.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-005 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE GAÉTAN-BOUCHER (SP5) (SD-2024-0824)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-005 pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage Gaétan-Boucher (SP5), au plus bas soumissionnaire conforme, Pégase Construction inc., pour un montant de 3 202 386,99 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-240416-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-011 POUR L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU ET D'UNE AIRE D'ENTRAÎNEMENT AU PARC CAMPBELL (SD-2024-0776)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-011 pour l'aménagement de jeux d'eau et d'une aire d'entraînement au parc Campbell, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro Inc., pour un montant de 1 145 944,56 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-013 POUR L'ACQUISITION DE CHARGEURS SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS (SD-2024-0967)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-013 pour l'acquisition de neuf chargeurs sur roues avec équipements, au plus bas soumissionnaire conforme, Équipement Moore ltée, pour un montant de 3 979 236,23 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-6.7**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-041 POUR UN MANDAT D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES (SD-2024-0797)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-041 pour un mandat d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la gestion des matières organiques, à Nature-Action Québec inc., pour un montant de 300 000 \$, taxes comprises le cas échéant, selon les conditions de son offre de services datée du 15 mars 2024 et conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt CO-2024-1261.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-6.8**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-040 POUR L'ACQUISITION D'UN PROTOTYPE D'OUVRAGE DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES ET DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SD-2024-0207)**

Il est proposé :

1^o d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-040 pour l'acquisition d'un prototype d'ouvrage de rétention des eaux pluviales dans le cadre du projet du Bassin Roy, à Béton Brunet ltée fournisseur unique, pour un montant de 74 503,80 \$, taxes comprises, selon le contrat d'acquisition à intervenir entre les parties;

2^o de confirmer à Technologies du développement durable du Canada, afin d'obtenir du financement pour une partie des dépenses, que la Ville a l'intention de collaborer au projet de vitrine technologique;

3° de demander l'autorisation préalable du gouvernement du Québec pour conclure un contrat avec Béton Brunet Itée et pour s'engager auprès de Technologies du développement durable Canada par la signature d'une lettre, conformément à la Loi sur le Ministère du Conseil exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-6.9

CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT APP-22-090 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE DE PUISARDS (OPTION 1) ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2024-0657)

Il est proposé de consentir à la cession du contrat APP-22-090 pour l'exécution de travaux de nettoyage de puisards (option 1), entre Beauregard Environnement Itée et Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée, et d'approuver l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-6.10

CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT APP-22-111 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES (OPTION 2) ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2024-0658)

Il est proposé de consentir à la cession du contrat APP-22-111 pour la fourniture de services de vidange de fosses septiques (option 2), entre Beauregard Environnement Itée et Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée, et d'approuver l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-6.11

AUTORISATION DE VENDRE UN BIEN APPARTENANT À LA VILLE (SD-2024-0656)

Il est proposé d'autoriser la vente des biens inscrits sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2024-0656, dont la valeur excède 10 000 \$, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, conformément à l'entente de services intervenue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales concernant la disposition de biens dont la Ville veut se départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-6.12**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES VENTES AUTORISÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET PORTANT SUR DES BIENS DONT LA VALEUR N'EXCÈDE PAS 10 000 \$ (SD-2024-0720)**

Il est procédé au dépôt du rapport sur les ventes autorisées par le comité exécutif et portant sur des biens dont la valeur n'excède pas 10 000 \$.

7. BIENS IMMOBILIERS

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-240416-7.1**APPROBATION D'UNE LETTRE D'OFFRE AVEC MISSION UNITAÎNÉS CONCERNANT LA CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 5 750 648 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-0682)**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Sylvain Joly :

1° d'approuver la lettre d'offre avec Mission Unitaînés par laquelle, notamment, la Ville s'engage à céder à titre gratuit, à l'organisme une partie du lot 5 750 648 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 3 890 m², ayant front sur le boulevard Roland-Therrien pour la construction de logements abordables destinés aux personnes âgées à faible revenu et selon les conditions mentionnées à la lettre jointe au sommaire décisionnel SD-2024-0682;

2° de retirer la partie du lot 5 750 648 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle, Lysa Bélaïcha, Reine Bombo-Allara et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

En faveur : 13

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240416-7.2**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ÉCHANGE À INTERVENIR AVEC TASCHEREAU SUR LE PARC, S.E.C. PORTANT SUR LES LOTS 2 629 846 ET 2 120 044, ET LES LOTS 6 289 688 ET 6 289 690, DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-0863)**

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse d'échange à intervenir avec Taschereau sur le parc, S.E.C., par laquelle cette dernière cède à la Ville une partie du lot 2 629 846 (montré comme le futur lot 6 597 406 au plan cadastral parcellaire joint comme annexe B de la promesse d'échange) d'une superficie approximative de 662,3 m² et d'une partie distincte du même lot (montré comme le futur lot 6 597 408) d'une superficie de 61,5 m² ainsi qu'une partie du lot 2 120 044 (montré comme le futur lot 6 597 409) d'une superficie de 42,1 m², du cadastre du Québec, en échange du lot 6 289 688 d'une superficie de 67,5 m² et du lot 6 289 690 d'une superficie de 618,9 m² du même cadastre, selon les conditions qui y sont énoncées;

2° de retirer le lot 6 289 688 et le lot 6 289 690 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-7.3**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LA PROMESSE D'ACHAT INTERVENUE AVEC UNICEL ARCHITECTURAL CORP. PORTANT SUR LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-0552)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Nathalie Delisle, d'approuver l'addenda n° 1 modifiant la promesse d'achat intervenue avec Unicel Architectural Corp. portant sur lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine, lequel a notamment pour objet de modifier le prix d'achat de l'immeuble.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle, Lysa Bélaïcha, Reine Bombo-Allara et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

En faveur : 13 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-240416-8.1**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC TASCHEREAU SUR LE PARC, S.E.C., TASCHEREAU SUR LE PARC PHASE 1 S.E.C. ET LES DÉVELOPPEMENTS DUBELLE QUATOUR LTÉE, CONCERNANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX MUNICIPAUX (SD-2024-0804)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Taschereau sur le parc, S.E.C., Taschereau sur le parc phase 1 S.E.C. et Les développements Dubelle Quatour Ltée, concernant l'exécution des travaux municipaux dans le cadre du projet Taschereau sur le parc, dans le secteur des rues Séguin et René.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.2**APPROBATION DE L'ADDENDA NO 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LA MAISON DE QUARTIER FONROUGE INC. CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CHALET FONROUGE AINSI QUE LA RÉALISATION D'UN CAMP DE JOUR (SD-2024-0330)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec la Maison de Quartier Fonrouge inc. concernant l'usage et la gestion du chalet Fonrouge ainsi que la réalisation d'un camp de jour, afin de modifier la clause relative aux services de reprographie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.3**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE CENTRE DES FEMMES DE LONGUEUIL CONCERNANT LA GESTION DE FONDS DÉDIÉ AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS MENSTRUELS DURABLES (SD-2024-0852)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec le Centre des femmes de Longueuil concernant la gestion de fonds dédié au programme d'aide financière pour l'achat de produits menstruels durables, afin de modifier la clause concernant les fonds versés à l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.4**APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC MAM AUTOUR DE LA MATERNITÉ, PORTANT SUR LES LOCAUX B1, B2, B3 ET B4 DU CENTRE PIERRE-ET-BERNARD-LUCAS (SD-2024-0479)**

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant le bail intervenu avec MAM autour de la maternité, portant sur les locaux B1, B2, B3 et B4 du centre Pierre-et-Bernard-Lucas, lequel a pour objet d'inclure le local B10 dans la location et de modifier en conséquence le coût du loyer annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Alvaro Cueto déclare qu'il s'abstient de participer aux délibérations relatives à la proposition CO-240416-8.5 et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question au motif qu'il s'implique à monter des pelotons élite dans l'organisme Groupe Icare, faisant affaires sous le nom Courses thématiques. Il explique que son coup de main est lié à sa passion pour la course à pied et pour coordonner des coureurs rapides sur la ligne de départ et qu'il n'est pas lié directement à l'organisation des deux événements du Marathon et du demi-marathon de Longueuil, mais qu'il préfère s'abstenir étant donné ses liens avec cet organisme et pour se conformer au Code d'éthique.

M. Jonathan Tabarah quitte son siège.

CO-240416-8.5

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE GROUPE ICARE CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN PROGRAMME DE COURSES À PIED POUR LES ANNÉES 2024 À 2026 (SD-2024-0556)

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Groupe Icare, faisant affaires sous le nom Courses thématiques, concernant l'organisation d'un programme de courses à pied pour le grand public et les athlètes pour les années 2024 à 2026.

Le président ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS RICHELIEU SAINT-LAURENT CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC (SD-2024-0800)

Il est proposé d'approuver l'entente de services avec la Société nationale des Québécois Richelieu Saint-Laurent concernant l'organisation de la fête régionale de la Fête nationale du Québec, jusqu'au 1^{er} octobre 2024, laquelle prévoit le versement d'une aide financière à la Ville de 30 350 \$ et d'un montant supplémentaire de 6 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.7

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC ASPHALTE DIFFUSION CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'ÉDITION 2024 DU LUMIFEST (SD-2023-3665)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Asphalt diffusion concernant la réalisation de l'édition 2024 du LumiFest, jusqu'au 31 mars 2025, laquelle prévoit le versement d'une aide financière de 85 000 \$, taxes comprises le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.8**APPROBATION DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'ÉVÈNEMENT RELAIS POUR LA VIE 2024 (SD-2024-0365)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Société canadienne du cancer concernant la réalisation de l'évènement *Relais pour la vie* 2024, qui aura lieu le 8 et 9 juin 2024 au parc de la Cité, pour la période du 20 avril 2024 au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

CO-240416-8.9**RÉSILIATION DE L'ENTENTE AVEC LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL V.J.C. LONGUEUIL NO 3967 CONCERNANT L'ORGANISATION DU FESTIVAL COUNTRY DE LONGUEUIL POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025 (SD-2024-0480)**

Il est proposé de résilier l'entente avec Les Chevaliers de Colomb du conseil V.J.C. Longueuil n° 3967 concernant l'organisation du Festival country de Longueuil pour les années 2024 et 2025, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel SD-2024-0480.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.10**APPROBATION DES CONDITIONS CONSTITUANT LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT 2023-2024 (SD-2024-0613)**

Il est proposé d'approuver les conditions constituant la convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme aux initiatives de partenariat 2023-2024*, jointes au sommaire décisionnel SD-2024-0613, afin de poursuivre le développement culturel de la Ville pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.11**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN - PHASE II (SD-2024-0744)**

Il est proposé d'approuver la convention de financement avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'acquisition de 13 lots, d'une superficie de 2,9 ha, dans le boisé Du Tremblay à Longueuil, dans le cadre

du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire Métropolitain - Phase II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.12

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-163 CONCERNANT LES CESSIONS POUR FINS DE VOIE DE CIRCULATION, PARC, TERRAIN DE JEUX ET ESPACE NATUREL (SD-2024-0039)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1252 modifiant le Règlement CM-2003-163 concernant les cessions pour fins de voie de circulation, parc, terrain de jeux et espace naturel.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.13

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1261 AUTORISANT DIVERSES ACQUISITIONS, AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2024-0659)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1261 autorisant diverses acquisitions, ainsi que le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques et décrétant, à ces fins, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.14

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1263 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE. (SD-2024-0662)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1263 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.15**RÉQUISITION DE L'INSCRIPTION D'UN AVIS DE CONTAMINATION DU LOT 6 459 673 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-0834)**

Il est proposé de requérir l'inscription d'un avis de contamination du lot 6 459 673 du cadastre du Québec, sur le registre foncier, pour et au nom de la Ville, par le chef de la Division de la gestion environnementale des sites et conformité de la Direction du génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.16**DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE PROCÉDER À LA MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-0451)**

Il est proposé de demander au conseil d'agglomération d'ajouter à la carte 11 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, un réseau de déplacements actifs d'agglomération dans l'axe du boulevard Cousineau à Longueuil, entre la route 116 et la rue Pacific.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.17**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2024-0630)**

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt, sera présenté.

CO-240416-8.18**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1256 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2024-0630)**

M. Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1256 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

CO-240416-8.19**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LE RÈGLEMENT CO-2023-1255 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS AFIN DE METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-0663)**

Il est procédé au dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2023-1255*

ordonnant divers travaux et acquisitions afin de mettre en œuvre le plan de protection et de conservation des milieux naturels et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.

CO-240416-8.20

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION ET DE MISE À NIVEAU DE CERTAINES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU LOCAL D'EAU NON TRAITÉE, AINSI QUE LA RÉALISATION D'ÉTUDES DIAGNOSTIQUES ET D'INSPECTION DE CE RÉSEAU, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-0913)

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de construction, de réfection et de mise à niveau de certaines infrastructures du réseau local d'eau non traitée, ainsi que la réalisation d'études diagnostiques et d'inspection de ce réseau, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-240416-8.21

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1258 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION ET DE MISE À NIVEAU DE CERTAINES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU LOCAL D'EAU NON TRAITÉE, AINSI QUE LA RÉALISATION D'ÉTUDES DIAGNOSTIQUES ET D'INSPECTION DE CE RÉSEAU, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-0913)

M. Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1258 ordonnant des travaux de construction, de réfection et de mise à niveau de certaines infrastructures du réseau local d'eau non traitée, ainsi que la réalisation d'études diagnostiques et d'inspection de ce réseau, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-240416-8.22

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION D'UN PROJET RELATIF À DE L'HABITATION DESTINÉE À DES PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE, DE PROTECTION, DE SOINS OU D'HÉBERGEMENT SUR UNE PARTIE DU LOT 5 750 648 (SD-2024-0972)

Mme Nathalie Delisle donne un avis de motion qu'un règlement autorisant la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur une partie du lot 5 750 648, sera présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.23**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1272 AUTORISANT LA RÉALISATION D'UN PROJET RELATIF À DE L'HABITATION DESTINÉE À DES PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE, DE PROTECTION, DE SOINS OU D'HÉBERGEMENT SUR UNE PARTIE DU LOT 5 750 648 (SD-2024-0972)**

Il est proposé d'adopter le projet de *Règlement CO-2024-1272 autorisant la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur une partie du lot 5 750 648.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.24**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX (SD-2024-1025)**

M. Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement divisant le territoire de la municipalité en districts électoraux, sera présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-8.25**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1269 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX (SD-2024-1025)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du Règlement;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement soumis au comité exécutif pour recommandation contenait en annexe 1 une carte des districts électoraux portant le numéro 1235 des minutes de l'arpenteur-géomètre, M. Maxim Cournoyer, et que cette carte a, depuis, fait l'objet de corrections mineurs à certains odonymes;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Affine Lwalalika, d'adopter le projet de *Règlement CO-2024-1269 divisant le territoire de la municipalité en districts électoraux*, lequel comporte comme annexe 1, la carte des districts électoraux portant le numéro 1236 des minutes de M. Maxim Cournoyer, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

CO-240416-10.1**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TOPONYMIE TENUE LE 19 OCTOBRE 2023 (SD-2024-0440)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de toponymie tenue le 19 octobre 2023.

M. Jacques Lemire quitte son siège.

CO-240416-10.2**RECOMMANDATION CT-231019-4.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TOPONYMES (SD-2024-0440)**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de ne pas donner suite à la recommandation du comité de toponymie CT-231019-4.1, suivante :

1° de nommer *place des Seigneurs-Le Moyne* le lieu où se trouve le monument Charles Le Moyne, situé au coin du chemin de Chambly et de la rue Saint-Élisabeth dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil;

2° d'y installer un panneau de signalisation *place des Seigneurs-Le Moyne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-10.3**RECOMMANDATION CT-231019-4.2 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'AJOUT D'UN NOM À LA BANQUE DE NOMS (SD-2024-0440)**

Il est proposé d'ajouter le nom de M. Guy Lafleur à la banque de noms, dans l'attente de lui attribuer une reconnaissance appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-10.4**RECOMMANDATION CT-231019-5.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN ODONYME (SD-2024-0440)**

Il est proposé :

1° de remplacer l'odonyme *parc Armand-Bruno* par *parc Armand-Bruneau*, afin de rectifier l'erreur orthographique survenue lors de l'adoption de la résolution 80-214;

2° de corriger le panneau de signalisation pour ce parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-240416-12.1

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTIONS BALISTIQUES DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-0576)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 296 852,16 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans, afin de prévoir les crédits requis pour le remplacement des équipements de protections balistiques du Service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.2

RÉSILIATION DU CONTRAT APP-23-039 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ AUX OUVRAGES D'AGGLOMÉRATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (CONTRAT 2) (SD-2023-2584)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de résilier le contrat APP-23-039 pour la fourniture de services en mécanique de procédé aux ouvrages d'agglomération de production d'eau potable (contrat 2), adjudgé à Oslo Construction inc.;

2° que le contrat APP-23-039 soit remplacé par le contrat APP-23-172, de même nature, lequel est adjudgé par le sommaire décisionnel SD-2023-2731.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-172 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ AUX OUVRAGES DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (SD-2023-2731)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat APP-23-172 pour la fourniture de services en mécanique de procédé aux ouvrages de production et distribution d'eau potable, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Oslo Construction inc., pour un montant estimé à 556 973,28 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que le contrat APP-23-172 remplace le contrat APP-23-039, de même nature, lequel est résilié par le sommaire décisionnel SD-2023-2584.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.4

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-152 POUR L'ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR DES ANALYSTES D'AFFAIRES ET FONCTIONNELS (SD-2024-0639)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 216 946,17 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-152 pour l'acquisition de services professionnels en technologies de l'information pour des analystes d'affaires et fonctionnels, requise pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet Système de gestion de dossiers du service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.5

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MONTÉRÉGIE ET LA TRAVERSÉE (RIVE-SUD) CONCERNANT L'ENTENTE DE COLLABORATION, DE SERVICES ET D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS AINSI QUE DE DOCUMENTS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET DE CENTRE DE SERVICES INTÉGRÉS EN VIOLENCE SEXUELLE (SD-2024-0541)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie et La

Traversée (Rive-Sud) concernant l'entente de collaboration, de services et d'échange d'informations ainsi que de documents du comité de pilotage du projet de centre de services intégrés en violence sexuelle, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LE PRÊT DE SERVICE D'UN POLICIER À L'ESCOUADE INTÉGRÉE EN RENSEIGNEMENT SUR LA VIOLENCE ARMÉE (SD-2024-0083)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt de service d'un policier du Service de police de l'agglomération de Longueuil pour une affectation à l'escouade intégrée en renseignement sur la violence armée, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.7

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE AU COMITÉ ACCÈS TABAC (SD-2024-0678)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention maximale de 340 000 \$ à la Ville, pour la participation du Service de police au Comité Accès Tabac, pour l'exercice financier 2023-2024;

2° d'approuver l'affectation de deux ressources à la mise en oeuvre des activités de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.8**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE AU COMITÉ ACCÈS CANNABIS (SD-2024-0679)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention maximale de 510 000 \$ à la Ville, pour la participation du Service de police au Comité Accès Cannabis, pour l'exercice financier 2023-2024;

2° d'approuver l'affectation de trois ressources à la mise en œuvre des activités de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.9**ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL 2024-2030 (SD-2023-3433)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter le Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil 2024-2030 établissant les orientations et le plan d'action visant à mettre en valeur le territoire agricole de l'agglomération en y favorisant le développement durable des activités agricoles;

2° d'approuver la mise en place du comité de suivi, composé des membres du Comité consultatif agricole et de représentants des villes de l'agglomération, tel qu'énoncé à ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.10**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CA-240118-6.5 INTITULÉE ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'UN MÉDECIN-CONSEIL POUR LE BUREAU MÉDICAL (SD-2024-0855)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de modifier la résolution CA-240118-6.5 intitulée *Attribution de gré à gré du contrat pour la fourniture de services d'un médecin-conseil pour le bureau médical* par le remplacement, dans le titre et le dispositif de la résolution, du nom du fournisseur Les Consultants MHD inc. par Les consultants MHD Experts en médecine du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.11

DEMANDE À BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC POUR L'AUTORISATION D'ÉLIMINER DES DOCUMENTS INACTIFS SOURCES (SD-2024-0871)

CONSIDÉRANT que la Ville affirme que le projet de numérisation de substitution de rôles d'évaluation, de perception et des index du rôle d'évaluation des anciennes villes de Longueuil, Saint-Hubert, cité de Jacques-Cartier, Montréal-Sud, Greenfield Park, Lemoyne et Laflèche ainsi que pour les villes de Brossard, Boucherville, Saint-Lambert et Saint-Bruno-de-Montarville a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*;

CONSIDÉRANT que la Ville affirme que le projet de numérisation de ces documents inactifs a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

CONSIDÉRANT que la Ville affirme avoir effectué une analyse de ces documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

CONSIDÉRANT que la Ville affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le chef du Service de la gestion des documents et archives à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer les documents inactifs sources, décrits dans le formulaire *Demande de destruction de documents inactifs reproduits sur un autre support*, joint au sommaire décisionnel SD-2024-0871, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire reprend son siège.

CO-240416-12.12

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 26 MARS 2024 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-1008)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 26 mars 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 328 228 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.13

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2024-0845)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 208 694,96 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour la surveillance des travaux de remplacement des tubes de la chaudière K et travaux connexes dans le secteur de l'incinération au Centre d'épuration Rive-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.14

MODIFICATION AU CONTRAT APP-22-154 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE CHAMBLY, ENTRE LE BOULEVARD VAUQUELIN ET LA ROUTE 116 (SD-2024-0847)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-22-154 pour l'exécution de travaux de réfection et de réaménagement du chemin de Chambly, entre le boulevard Vauquelin et la route 116, adjudgé à Les Entreprises Michaudville inc., pour un montant estimé à 199 307,62 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-0847.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.15

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-024 POUR LE NETTOYAGE DES VITRES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (OPTION B) (SD-2024-0892)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-024 pour le nettoyage des vitres des bâtiments municipaux (option B), pour une période débutant le premier jour du mois suivant son adjudication et prenant fin le 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Entretien Qualibec inc., pour un montant de 156 366 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.16

ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) (SD-2024-0891)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), pour une période de quatre ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, CIMA+ S.E.N.C., pour un montant de 8 550 211,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de

délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Rolande Balma quitte son siège.

CO-240416-12.17

ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 2) (SD-2024-0956)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 2), pour une période de quatre ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Stantec Expert-conseils ltée, pour un montant de 6 374 669,65 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.18

ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) (SD-2024-0957)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 3), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Atkins Réalis Canada inc., pour un montant de 7 097 483,98 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.19

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-037 POUR LA CONTINUATION DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION IN SITU À LA STATION DE POMPAGE SISE AU 850, RUE SAINT-CHARLES OUEST ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS D'IMMOBILISATION DE L'AGGLOMÉRATION (SD-2024-0931)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-037 pour la continuation de la surveillance des travaux de réhabilitation in situ à la station de pompage sise au 850, rue Saint-Charles Ouest, au plus bas soumissionnaire conforme, AtkinsRéalis Canada inc., pour un montant de 103 674,11 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 17 janvier 2024;

2° d'affecter une somme de 94 669 \$, taxes nettes, en provenance du fonds d'immobilisation de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.20

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-047 POUR LA FOURNITURE D'ACCÈS AUX SERVICES PROGRAMME EXÉCUTIF ET GARTNER FOR TECHNICAL PROFESSIONALS (SD-2024-0894)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-047 pour la fourniture d'accès aux services *Programme Exécutif* et *Gartner for Technical Professionals*, pour une période de 20 mois débutant le 1^{er} juin 2024, à Gartner Canada Co., par l'entremise du Centre

d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un montant de 667 659,83 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.21

AVIS DE CAPACITÉ D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉCOQUARTIERS AFFINITI ET VERTUOCITÉ PRÉVUS DANS LE SECTEUR DES PROMENADES DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (VOLET 1) (SD-2024-0198)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation qu'à la suite du rapport technique *Avis de capacité en alimentation d'eau potable, Développement résidentiel du PPU du secteur des Promenades, Volet 1*, joint au sommaire décisionnel SD-2024-0198, un avis de capacité en alimentation en eau potable suffisante soit donné pour les projets de développement d'écoquartiers Affiniti et Vertuocité prévus dans le secteur des Promenades de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (volet 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.22

SIGNIFICATION À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL ET À LA MRC DES MASKOUTAINS DU RETRAIT DE L'INTÉRÊT DE LA VILLE À PARTICIPER À UNE ENTENTE SECTORIELLE POUR LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES DE L'ARTERRE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2024-0915)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal et à la MRC des Maskoutains le retrait de l'intérêt de la Ville à participer à une entente sectorielle pour le déploiement des services de l'ARTERRE à l'ensemble du territoire de la Montérégie, exprimé le 21 septembre 2023 par la résolution CA-230921-8.4 du conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.23**AUTORISATION DE LA RÉVISION DES PRIX UNITAIRES PAR QUANTITÉ EXCÉDENTAIRE ET DES FRAIS ANNUELS DE GESTION DES ENTENTES RELATIVES AU DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2024-0547)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la révision des prix unitaires par quantité excédentaire et des frais annuels de gestion des ententes relatives au déversement d'eaux usées industrielles, comme suit :

Frais annuels de gestion :

Volume d'eau usée	Frais de gestion
0-9999 m ³ /an	153 \$/an
10 000-24 999 m ³ /an	302 \$/an
25 000 - 49 999 m ³ /an	983 \$/an
50 000 - 99 999 m ³ /an	1 136 \$/an
100 000 m ³ /an et plus	3 407 \$/an

Prix unitaires par quantité excédentaire :

Contaminants	Prix unitaires par quantité excédentaire
Matière en suspension (MES)	292 \$/1000 kg
Demande chimique en oxygène (DCO)	178 \$/1000 kg O ₂
Phosphore total (exprimé en P)	6 994 \$/1000 kg P
Azote total Kjeldahl	686 \$/1000 kg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.24**APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LE PROJET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES JEUNES SUSCEPTIBLES D'ACHETER DES SERVICES SEXUELS ET/OU D'ÊTRE DES FACILITATEURS AU RECRUTEMENT DES VICTIMES (SD-2024-0781)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la convention pour l'octroi à la Ville d'une aide financière maximale de 225 000 \$, à intervenir avec la ministre responsable de la Condition féminine, pour la réalisation du projet de sensibilisation auprès des jeunes susceptibles d'acheter des services sexuels et/ou d'être des facilitateurs au recrutement des victimes dans le cadre du Programme d'aide financière en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de violence sexuelle et de violence conjugale (volet 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.25**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC CELANESE CANADA ULC CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2024-0890)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec Celanese Canada ULC concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 75, rue De La Barre, à Boucherville, pour la période du 4 avril 2024 au 3 avril 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.26**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC PÂTISSERIE JESSICA INC. CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2024-0893)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec Pâtisserie Jessica inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 3125, 1ère Rue, à Longueuil, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Rolande Balma reprend son siège.

CO-240416-12.27

APPROBATION DU RÈGLEMENT L-81-2, DU RÈGLEMENT L-137 ET DU RÈGLEMENT L-138, ADOPTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2024-0989)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver les règlements suivants, adoptés par le Réseau de transport de Longueuil le 13 mars 2024 :

1° le *Règlement L-81-2 modifiant le Règlement L-81-1 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 11 978 000 \$ portant le montant total à 34 512 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection des systèmes de ventilation et de travaux généraux aux bâtiments du Vieux-Longueuil;*

2° le *Règlement L-137 décrétant un emprunt n'excédant pas 9 624 000 \$ pour financer l'acquisition de six autobus hybrides;*

3° le *Règlement L-138 décrétant un emprunt n'excédant pas 2 587 000 \$ pour financer le déploiement des feux préférentiels dans le boulevard Jacques-Cartier à Longueuil, phase 1, conditionnellement à la conclusion d'une entente entre le Réseau de transport de Longueuil et la Ville pour définir les rôles et responsabilités de chacun du fait que la Ville est propriétaire et gestionnaire des feux de circulation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.28

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-412 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2021-351 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE RÉGIONALE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-0984)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-412 modifiant le Règlement CA-2021-351 ordonnant l'exécution de divers travaux de remplacement d'équipements à l'usine de production d'eau potable régionale et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.29

APPUI AU PROJET HCL-DESAULNIERS DE L'ORGANISME HABITATIONS COMMUNAUTAIRES LONGUEUIL ET AUTORISATION DU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE (SD-2024-1145)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de signifier au Fonds capital pour TOIT du Fonds de solidarité FTQ que la Ville appuie le projet HCL-Desaulniers de l'organisme Habitations Communautaires Longueuil relatif à la construction de logements sociaux sur le lot 6 379 119 du cadastre du Québec;

2° d'autoriser le versement d'une contribution financière de 40 % de la subvention de base de la FTQ pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.30

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ CENTRALE (SD-2024-1068)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner, comme membre de la Commission du budget, des finances et de l'administration représentant la

municipalité centrale, Nathalie Delisle en remplacement de Rolande Balma, jusqu'au terme de son mandat comme conseillère municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240416-12.31

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner, comme membre de la Commission de la sécurité publique représentant la municipalité centrale, Jonathan Tabarah en remplacement de Karl Ferraro, jusqu'au terme de son mandat comme conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-240416-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-240416-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers